

Métropole de Lyon : un budget 2024 ambitieux

Des politiques volontaristes au service des habitants dans
la transition écologique et la justice sociale

- Investissements soutenus
- Stabilité financière
- Endettement maîtrisé



MÉTROPOLE

GRAND LYON



Sommaire

- 4 **Éditos**
- 5 **Contexte économique**
- 6 **Servir encore mieux
les habitants**
- 8 **Les recettes de fonctionnement**
- 9 **Les dépenses de
fonctionnement,
l'autofinancement et la dette**
- 10 **L'investissement**
- 11 **Le budget par politiques
publiques**
- 20 **Notes**

Éditos



Olivier Chassagnole

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« Le vote du budget est un moment important dans la vie d'une collectivité : au-delà des chiffres, c'est aussi un acte politique, qui traduit concrètement notre engagement au service des grandes Lyonnaises et des grands Lyonnais. Depuis le plan de mandat présenté en 2020, notre Métropole est mobilisée pour mener un projet ambitieux de transition écologique et de justice sociale. Dans la continuité de ce plan de mandat, en 2024, notre collectivité renforce

son niveau d'investissements, qui atteint 755M€. Il s'agit de répondre aux besoins du territoire et à la nécessité d'accélérer sa transition écologique : transports et mobilités actives, espaces publics, urbanisme, production de logements, transition énergétique, accueil et décarbonation d'entreprises industrielles, construction et rénovation de collèges... De grands projets mais aussi des politiques publiques structurantes, comme nos politiques sociales, à travers lesquelles notre Métropole affirme son engagement en faveur des plus fragiles, en restant au rendez-vous. Tous ces projets et actions soutenus par la collectivité permettent de construire pas à pas une Métropole plus durable et solidaire, plus résiliente dans le respect de l'identité de chacun. Le montant d'investissement n'altère pas la stabilité et la santé financière de la Métropole, grâce notamment à une stabilité de nos recettes et à une gestion efficiente. Malgré un contexte économique incertain, notre collectivité a ainsi obtenu une nouvelle fois la meilleure note possible pour une collectivité. Ce résultat témoigne non seulement du sérieux de notre budget, mais aussi de notre capacité à concilier une bonne gestion économique et des investissements dans la transition écologique et sociale. C'est la preuve qu'une fois encore, écologie et économie vont de pair et qu'un autre modèle responsable est possible. »



Bertrand Artigny, Vice-Président délégué aux finances

« Malgré un environnement économique et financier contraint, la Métropole de Lyon présente pour l'année 2024 un budget primitif qui nous permet de maintenir nos deux objectifs : réussir la transition écologique en harmonisant l'ensemble de nos politiques publiques et développer la solidarité et la justice sociale vis-à-vis des habitantes et habitants les plus fragiles. Les grands projets et politiques publiques engagés depuis le début du mandat sont maintenus,

les équipes sont dotées des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de nos axes stratégiques pour le territoire, et nous sommes dans de bonnes dispositions pour présenter au Compte Financier Unique 2024 notre « Impact du budget pour la transition écologique » prévu par la Loi de Finance 2024. Ces équilibres ont été rendus possibles grâce à un modèle financier s'appuyant sur une stabilité des recettes et témoignant du dynamisme de notre territoire. Ce budget a été conçu de telle sorte que l'ensemble des politiques menées par la collectivité soient en cohérence les unes avec les autres. Notre collectivité répond ainsi présente face aux besoins du territoire, notamment en matière de couvertures des risques, tout en étant au rendez-vous pour les investissements d'avenir qui façonnent la métropole de demain. »

Contexte économique

Le budget primitif 2024 de la Métropole de Lyon s'inscrit dans un contexte contraint. Depuis 2020, il n'y a plus eu d'année « normale » et la période reste difficile : un environnement mondial géopolitiquement instable, un contexte national marqué par un ralentissement de l'activité, notamment dans le secteur de l'immobilier, et une poursuite de l'inflation, même si cette dernière s'est ralentie, passant à 5,7% en 2023 selon la Banque de France. Pour combattre l'inflation, les banques centrales mènent des politiques plus restrictives qui entraînent, mécaniquement, une hausse des taux d'intérêt et donc une plus grande difficulté à contracter des prêts à des taux jusqu'alors très intéressants pour les particuliers comme pour les collectivités. Cette situation impacte évidemment l'économie et le budget des collectivités. Les départements sont particulièrement concernés par la crise immobilière en raison de la baisse des recettes issues des droits de mutation (DMTO).

La chute des recettes est nationale : au dernier trimestre 2023, le volume des mutations sur la France entière était redescendu à son niveau de 2015. Cette baisse est de -21% pour la Métropole de Lyon entre 2023 et 2024, entraînant une dégradation de l'autofinancement, qui conduit à augmenter la part de l'emprunt en 2024.

La Métropole sait s'adapter en raison de sa bonne santé financière, d'une gestion de sa dette performante et du dynamisme de ses recettes liées à celui de son territoire. Pour autant, dans ce contexte délicat, la construction du budget 2024 de la collectivité a nécessité une vigilance accrue, sur l'augmentation des dépenses contraintes pour faire face, notamment, aux besoins sociaux, comme sur la dette.



Servir encore mieux les habitants

En dépit du contexte évoqué ci-contre, et grâce à la solidité de son modèle financier, la Métropole de Lyon va continuer d'investir fortement en 2024. Cet investissement se fait en conservant une capacité d'autofinancement satisfaisante et avec une dette maîtrisée.

En 2024, les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des budgets s'élèvent à 3 927 M€, avec un autofinancement brut situé autour de 263 M€. Il s'agit donc d'un budget ambitieux grâce à un territoire toujours dynamique et une gestion financière rigoureuse.

3 927,1
MILLIONS D'EUROS*
3 113,8 M€ + 813,4 M€

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FUNCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).



INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

Le budget est en augmentation de 100 millions d'euros par rapport à 2023, montrant la mobilisation des politiques publiques menées depuis 3 ans et demi au service des grandes lyonnaises et grands lyonnais.

Malgré un contexte défavorable, la Métropole de Lyon maintient un montant d'autofinancement certes en baisse mais qui reste conséquent, à hauteur de 263 M€, avec un endettement maîtrisé. Ce niveau d'autofinancement permet de maintenir une action volontariste en direction des plus précaires. L'augmentation des dépenses de fonctionnement se traduit par des services à la population améliorés afin de répondre encore mieux aux besoins des habitants du territoire. Cette augmentation est d'ailleurs compensée par une hausse des recettes, ce qui permet à la collectivité d'assurer ses missions alors qu'elle accueille plus d'habitants et développe ses infrastructures et services.

Le montant des investissements augmente de 25 M€ par rapport au budget 2023 avec un engagement de 755 M€ après les 730 M€ de l'an passé et les 705 M€ de 2022. L'objectif reste d'apporter aux habitants du territoire les services et aménagements qu'ils sont en droit d'attendre d'une collectivité comme la Métropole de Lyon en agissant au plus près de leurs besoins tout en s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique.

Un budget désormais de près de 4 milliards d'euros orienté vers :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales
- La résilience du territoire
- Un territoire bas-carbone
- Une budgétisation innovante de la transition écologique (budget « vert »)

Le budget 2024 en bref :

- **Une priorité mise sur les investissements d'avenir** : un montant d'investissement important (755 M€), correspondant aux besoins du territoire et à la nécessité d'accélérer sa transition écologique : projets de mobilités actives, d'urbanisme et de production de logements abordables, accueil et décarbonation d'entreprises industrielles, construction et rénovation de collèges.
- Un budget qui permet de faire face aux responsabilités, notamment en matière de politiques et d'aides sociales et qui traduit, en particulier, **l'engagement métropolitain en faveur des personnes les plus fragiles du territoire**. Les dépenses sociales s'élèvent à 934,3 M€ contre 908 M€ au BP 2023 soit + 26,6 M€.
- **Une stabilité des recettes** : la perte de dynamisme liée notamment à la baisse des recettes issues des droits de mutation (DMTO), qui relève d'une tendance nationale, est compensée notamment par la TVA et la CFE (cotisation foncière des entreprises) et les autres recettes issues du dynamisme du territoire.

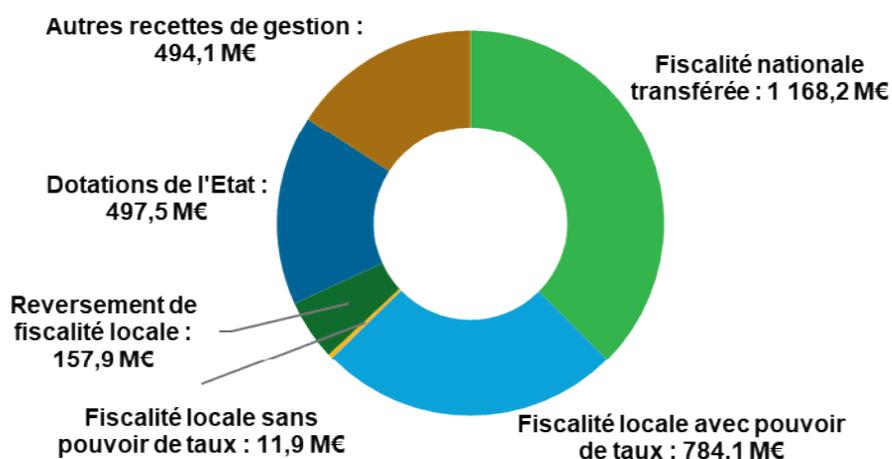


La Métropole de Lyon saluée pour sa très bonne gestion financière
La très bonne santé et la stabilité financière de la Métropole de Lyon a été de nouveau saluée en décembre 2023 pour la quatrième année consécutive par l'agence de notation Fitch ratings qui a confirmé la note maximum possible pour une collectivité locale à la Métropole de Lyon.



Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 3 113,8 M€

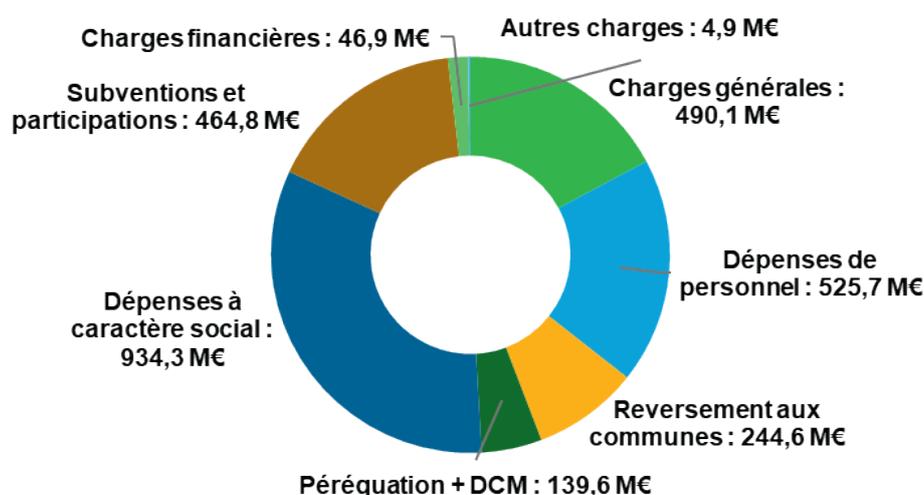


Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3113,8 M€ en hausse de 16,8 M€ par rapport à 2023.

Le premier poste de recettes de fonctionnement est celui des recettes fiscales. Le budget 2023 les estime à 2 122,1 M€ en hausse de 5,4 M€ par rapport au budget 2023. Elles représentent un peu plus de 68% du total des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement et la dette

Dépenses de fonctionnement : 2 850,7 M€



Les dépenses de fonctionnement du budget 2024 augmentent de 58 M€ (soit +2,1% tous budgets). Cette hausse qui traduit, en particulier, l'engagement métropolitain en faveur des personnes les plus fragiles du territoire. La Métropole est engagée activement dans la réponse aux besoins sociaux amplifiés par la crise : accueil des publics précaires, rémunérations

La capacité d'autofinancement de la Métropole

Avec 263 M€, l'autofinancement consolidé de la Métropole diminue entre 2023 et 2024 mais reste conséquent pour la collectivité. C'est un signe la bonne gestion et de la maîtrise des finances de la collectivité.

La dette

Au 1er janvier 2024, le montant total de l'encours total de dette tous budgets atteindra 1 494,2 M€. L'encours est caractérisé comme très sécurisé.

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 2,51 %, tous budgets (1,98% en 2023).

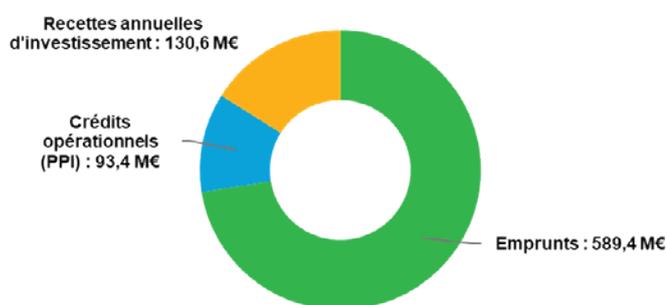
La Métropole de Lyon dispose de différents outils de financement en fonction des opportunités de marché pour optimiser son coût de financement. La collectivité dispose des véhicules juridiques nécessaires pour souscrire des emprunts obligataires et des prêts bancaires durables (vert et sociaux) afin de financer la programmation pluriannuelle de l'investissements (PPI) en tenant compte des transitions environnementale et sociales nécessaires.

La capacité de désendettement de la Métropole s'établit à 5 ans et 8 mois.

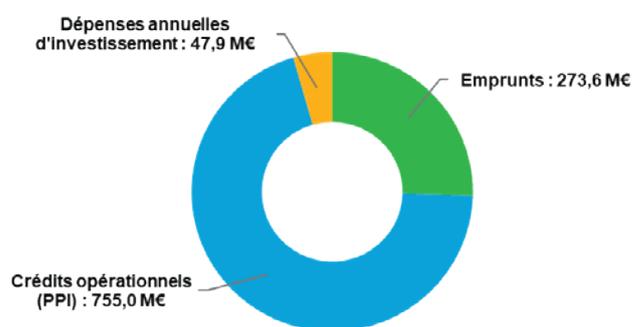
L'investissement

Avec un montant d'investissement de **755 M€** (crédits opérationnels – PPI) particulièrement ambitieux, la Métropole de Lyon démontre sa capacité à répondre toujours mieux aux besoins de ses habitants. La mise en œuvre de **nouvelles priorités de politiques publiques** se traduit par une augmentation de 25 M€ de l'investissement opérationnel par rapport aux crédits inscrits en 2023, témoignant d'une **accélération de la réalisation des projets du mandat**.

Recettes d'investissement : 813,4 M€



Dépenses d'investissement : 1 076,4 M€

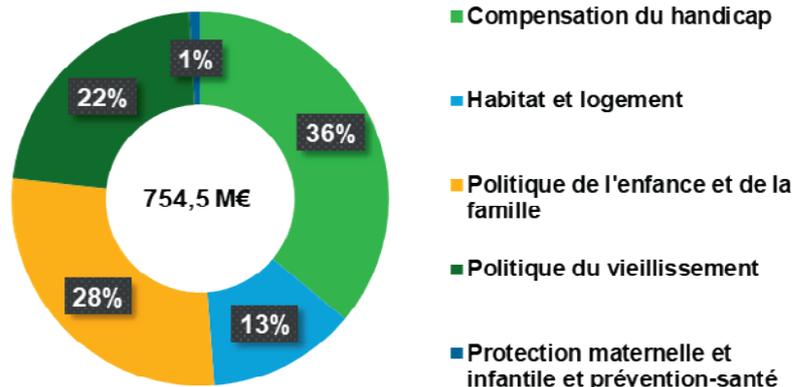


L'étendue des actions métropolitaines en 2024

En M€	Dépenses	Recette
Solidarités et habitat	754,5	166,8
économie, insertion, éducation, culture, sport	526,4	165,3
Aménagement du territoire	409,3	82,5
Mobilité	351,2	99,6
Environnement	442,5	171,5
Projets futurs à individualiser	144,3	17,1
Ressources	1298,9	3 224,2
	3 927,1	3 927,1

Le budget par politiques publiques

1. Politiques sociales



Les dépenses sociales de la Métropole de Lyon atteignent 32,8% du budget global, soit un engagement très fort de la collectivité à l'égard des plus fragiles.

Le budget 2024 se caractérise par une augmentation de + 15,6 M€ pour les allocations de solidarité (470 M€ contre 455 M€ au BP23) dont :

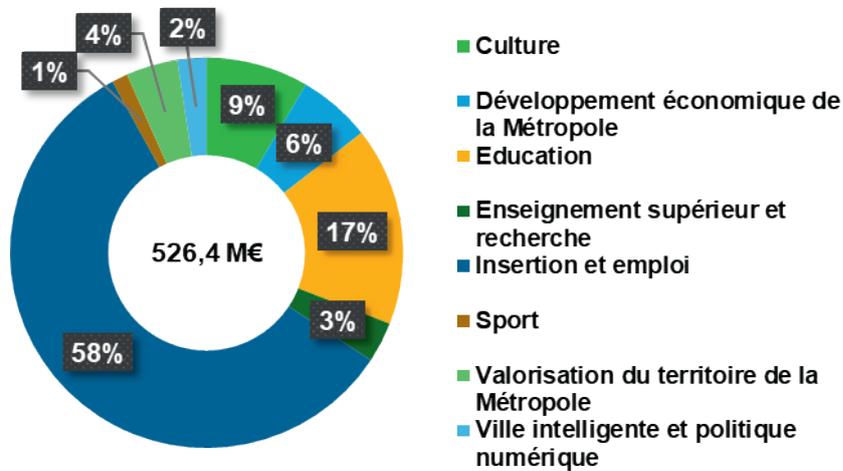
- + 2,2 M€ pour le financement du RSA, selon l'hypothèse de revalorisation nationale de l'allocation de 3 % et une stabilité du nombre de bénéficiaires
- + 3,5 M€ pour la prestation compensation handicap, portée à 71 M€
- + 9,9 M€ pour allocation personnalisée autonomie (APA), portée à 129,8 M€
- + 33 M€ frais séjour dont + 22 M€ pour l'enfance

Cette augmentation permet également une revalorisation salariale et l'initialisation de nouveaux projets inclus dans le schéma de l'enfance 2023/2027 : création d'une pouponnière associative, foyer de jeunes filles victimes de prostitution...

La Métropole de Lyon pilote les politiques de **l'habitat et du logement** sur son territoire en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 24,8 M€ en dépenses (23,4 M€ en 2023). Les subventions aux partenaires de droit privé augmentent dans le domaine de l'habitat (+1,5M€).



2. Économie, insertion, éducation, culture et sport



En matière d'économie, d'insertion, d'éducation, culture et sport, les dépenses s'élèvent à **526,4M€** soit une légère augmentation par rapport à 2023 (+0,6%).

Éducation

En matière d'éducation, la Métropole a en charge 120 collèges (82 publics et 38 privés) pour 70 410 collégiens. **48,4 M€ (44,4 M€ en 2023)** sont alloués aux dépenses de fonctionnement.

L'entretien et la maintenance des collèges nécessitent 4,4 M€. En investissement, sur les 38,2 M€ prévus, 15,6 M€ financent les opérations récurrentes de travaux de gros entretien dans les collèges.

La Métropole de Lyon poursuit également les projets de construction, de restructuration ou de rénovation, avec des financements prévus notamment pour :

- **Le collège Katia Krafft** à Vénissieux : 10,3 M€
- **Le nouveau collège du Val-de-Saône** à Albigny : 1,1 M€

Des opérations liées aux demi-pensions sont également menées notamment sur les collèges Louis Juvet et Lamartine (Villeurbanne) et Vendôme (Lyon 6ème).

Les projets de restructuration/rénovation concernent les établissements suivants :

- **Collège Alain** à Saint-Fons (1,8 M€)
- **Collège Malfroy** à Grigny (1,3 M€)
- **Collège Elsa Triolet** à Vénissieux (1 M€)



Politique culturelle et sportive

Les dépenses de fonctionnement en matière de culture s'établissent à 40,3 M€.

- Les **subventions aux événements culturels** du territoire tels que les Nuits de Fourvière, la Biennale d'art contemporain et les festivals Lumière, Karavel ou Hors normes restent stables à 7,2 M€.
- 6,9 M€ sont prévus pour les **subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international** à hauteur de 6,5 M€ avec de nouveaux soutiens comme la Chapelle de la Trinité à Lyon (0,1 M€) ou la préfiguration de la Cité internationale du cirque (0,1 M€).
- Il est proposé d'inscrire 6,8 M€ (6,5 M€ en 2023) pour la mise en œuvre des orientations du **schéma des enseignements artistiques 2023-2027**.
- 0,5 M€ permet la **restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour à Lyon**.

La promotion de la pratique sportive et de la vie associative mobilise 4,8 M€ en fonctionnement et 2,1 M€ en investissement, dont 1,3 M€ de **travaux de rénovation du parc de sport de Parilly**.

2,7 M€ financent les **soutiens aux clubs sportifs professionnels et amateurs**.

0,2 M€ est consacré à l'organisation d'un **nouvel événement grand public « MétrOlympiade »** qui ambitionne de créer des rencontres sportives populaires entre territoires intra-métropole, en marge des JO de Paris 2024.



Développement économique

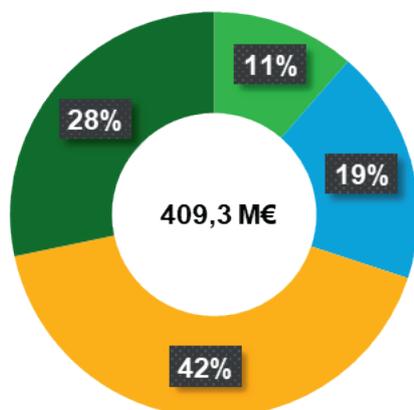
Le budget alloué au **développement économique, à la ville intelligente et à la politique numérique** représente 44,1 M€ de dépenses (43,9 M€ en 2023). Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire. Les crédits d'investissement s'élèvent à 22,7 M€.

- 3,5 M€ concourent au **fonds d'amorçage industriel métropolitain** pour l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire porteuses d'un projet social et/ou environnemental
- 2,5 M€ financent le projet du **nouveau site des activités de l'ANSES** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) au sein du Biodistrict Lyon-Gerland
- 2 M€ soutiennent l'implantation du **centre de formation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**.

Suite à l'achèvement des travaux de la relocalisation du **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**, une participation de 6,3 M€ est attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En fonctionnement, 10,8 M€ sont dédiés aux actions de **valorisation du territoire et de développement d'un tourisme responsable**.

3. Aménagement du territoire



- Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)
- Coopérations territoriales
- Développement urbain
- Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement sont reconduites à hauteur de **74 M€**, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM).

Espaces publics et ouvrages

L'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics** mobilisent en fonctionnement, **52,2 M€** en dépenses. Les investissements opérationnels pour la conception et la **requalification des espaces publics** représentent **63,7 M€** en dépenses.

Dans le cadre du plan nature, le budget alloué aux actions de végétalisation de la ville est reconduit à hauteur de **4,1 M€**.

Des travaux de réparation, de construction ou de confortement d'ouvrages d'art sont prévus pour **3,1 M€ sur les ponts et franchissements**.

Opérations d'aménagement et programmes de renouvellement urbain

Les **opérations d'aménagement en régie directe** mobilisent **7,5 M€** (10,6 M€ en 2023) dont 2,9 M€ pour la poursuite des travaux dans la **zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud** à Lyon 8^e.

Les interventions en faveur des quartiers les plus défavorisés représentent 6,6 M€ (5,3 M€ en 2023) en lien avec l'élargissement de la géographie prioritaire fixée par décret et l'augmentation du nombre des habitants concernés.

Le NPNRU mobilise 10,9 M€ de dépenses, dont :

- 5,1 M€ pour le **projet du centre-ville Bellevue** à Saint-Priest,
- 1,2 M€ pour le **désenclavement du quartier Pyramide à Vénissieux**
- 1,4 M€ destinés à **l'opération Cœur de Parc** à Saint-Fons
- 3,7 M€ financent la **requalification des espaces publics**, notamment à Lyon 8^eme secteur Langlet Santy (1,6 M€) à Caluire-et-Cuire quartier de Montessuy
- à Villeurbanne, 1,3 M€ finance la **poursuite de la ZAC Saint-Jean Sud**

Politique de développement urbain

La politique de développement urbain de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

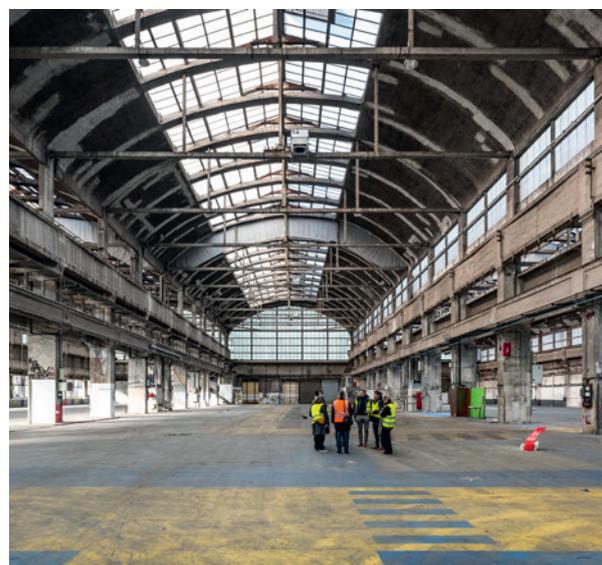
La Métropole accompagne la réalisation de projet de transports en commun, en particulier les lignes de tramways T9 à Vaulx-en-Velin (12 M€) et T10 à Lyon - Saint-Fons - Vénissieux (8,5 M€). 6,9 M€ sont également destinés à la requalification du boulevard urbain Tony Garnier.

Parmi les investissements majeurs :

- Il est proposé d'inscrire 7,7 M€ pour poursuivre la **transformation du site de l'ancien technicentre de La Mulatière** en lieu dédié à l'accueil de grands événements culturels comme les Nuits sonores, les Biennales et Lyon street food festival.
- 6,6 M€ financent les **acquisitions foncières de la ZAC Part-Dieu** et 6,6 M€ les projets urbains partenariaux (PUP)
- Les investissements pour les ZAC représentent 5,7 M€, en particulier pour la **ZAC du Mas du Taureau** à Vaulx-en-Velin et la **ZAC de La Saulaie** à Oullins.
- 4 M€ sont alloués au **projet d'apaisement de la Presqu'île** à Lyon 1^{er} et 2^e et 5,6 M€ à la **requalification du boulevard Yves Farge** à Vénissieux.

Les autres projets de développement urbain concernent notamment :

- Les travaux de **requalification de l'avenue des Frères Lumière** à Lyon 8^e (2,3 M€),
- **l'ilot Oussekiné** à Givors (1,5 M€ en dépenses et 0,7 M€ en recettes pour les participations de la Région AURA et de la commune).
- l'élargissement de la **rue du Prado** à Fontaines-Saint-Martin (1,3 M€),
- les aménagements de la **place Gabriel Péri** et des espaces publics attenants à Lyon 3^e et 7^e (1,2 M€),
- les aménagements du **parc Blandan** (1,2 M€).



4. Mobilités et transports

Les crédits de fonctionnement représentent **243,2 M€** en dépenses, dont la participation statutaire à SYTRAL mobilités, pour 162,6 M€.

- 23,9 M€ (17,4 M€ au BP 23) sont alloués au développement et la gestion des mobilités dont 5,1 M€ pour la création d'un **nouveau service public d'autopartage** visant à déployer 3 400 véhicules en stations à horizon 2030
- Les **actions de déploiement des modes alternatifs** sont estimées à 4,9 M€. Elles permettront la création de nouvelles stations Vélov' et la mise en œuvre de l'opération « E-Vélo'v ».

En investissement, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 103,3 M€.

- 84,6 M€ financent les projets (6,5 M€ de recettes) dont 17,2 M€ affectés au développement du **réseau des Voies lyonnaises** (0,4 M€ de recettes de l'État au titre du 1 % paysage).
- En matière de réaménagement, 5,9 M€ concernent la poursuite des **travaux de la rue Garibaldi** à Lyon 3^e (0,4 M€ de recettes attendues de la Ville de Lyon).
- 4 M€ sont mobilisés pour la **réhabilitation du CELP**
- 2,4 M€ sont prévus pour la requalification de la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e
- 2 M€ pour l'aménagement sur le secteur du carrefour de la Boutasse à Bron.

Le budget se porte notamment sur le développement de **nouvelles alternatives à la voiture individuelle** afin de favoriser la transition des mobilités et favoriser les modes actifs.

- 2,1 M€ financent le **déploiement de places de stationnement sécurisées vélos**
- 2 M€ la **création de trottoirs et la sécurisation** des accès aux collèges dans le cadre du **plan piéton**.

- 1,6 M€ la mise en œuvre du **schéma stratégique des parcs-relais (P+R)**
- 1,2 M€ le développement d'un **réseau de lignes de covoiturage** (0,3 M€ de recettes Fonds vert)
- **L'aide à l'achat de vélos** (1,5 M€) et le dispositif **FreeVélo'v** (1 M€) confortent le développement des mobilités douces.

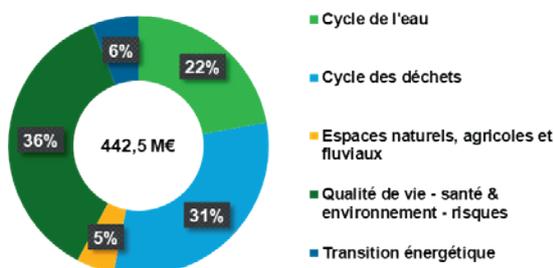
Les financements affectés à l'accompagnement des projets du SYTRAL restent très soutenus (22,2 M€) avec notamment :

- le **prolongement de la ligne de tramway T6** (5,2 M€),
- la **mise en double site propre du C3** et le réaménagement de la place Grandclément (2,9 M€),
- la réalisation des **voies de desserte dans le cadre du prolongement de la ligne B** du métro à Saint-Genis-Laval (2,1 M€).

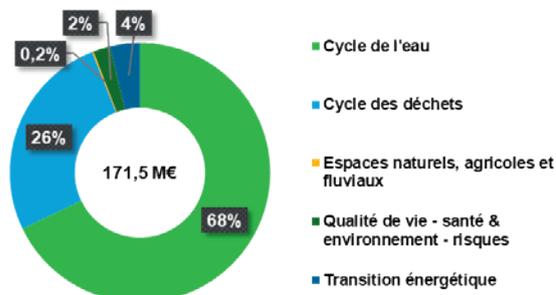


5. Environnement et gestion de risques

Dépenses réelles tous budgets - BP 2024



Recettes réelles tous budgets - BP 2024



Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 115,8 M€ en fonctionnement (116,6 M€ en 2023) et 21,1 M€ en investissement (2,3 M€ en recettes).

Les recettes d'exploitation de la politique publique du **cycle de l'eau**, émergeant principalement sur le budget annexe d'assainissement, sont estimées à 103,9 M€ (102,9 M€ en 2023).

7,4 M€ financent les projets de réhabilitation et de sécurisation des stations d'épuration de Pierre-Bénite, Fontaines-sur-Saône, Saint-Germain-au Mont -d'Or et Meyzieu et 1,6 M€ les travaux de déconnexion des ouvrages pour les eaux pluviales et les eaux claires parasites sur le Bassin versant de l'Yzeron.

Une participation au SDMIS renforcée

Une participation au SDMIS renforcée

Avec 130 M€ de contribution obligatoire au Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), soit une revalorisation de 5% (+6,2M€), la Métropole de Lyon s'engage fortement pour faire face aux coûts que doit assumer l'établissement et ainsi permettre au SDMIS de mener à bien ses missions de secours aux victimes.

Sur les **12,9 M€ prévus en investissement pour la transition énergétique** :

- 3,8 M€ permettent la poursuite du plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la Métropole
- 2,2 M€ financent la création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré sur le quartier de La Saulaie à Oullins
- 1,9 M€ pour l'acquisition de foncier pour l'implantation d'une centrale de production de chaleur à Saint-Genis-Laval
- 1,3 M€ est destiné à la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse pour le réseau de chaleur Centre Métropole

6. Ressources

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimementaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 626,4 M€ (contre 604,3 M€ en 2023).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la **masse salariale**, qui augmente de +4%, témoignant d'une **reconnaissance soutenue du personnel** de la Métropole de Lyon avec une politique salariale qui permet de fidéliser les agents et de continuer à améliorer le service public rendu aux habitantes et habitants.

Les principales variations concernent :

- les **évolutions réglementaires** (5 points indice majorés pour tous agents, hausse CNRACL, GVT)
- la poursuite de la mise en œuvre de **l'agenda social** ;
- **l'évolution des effectifs** nécessaires à la mise en œuvre de nos politiques publiques (régie exemplaire dans les collèges, protection de l'enfance, GEMAPI, collecte, mobilité, gestion des infrastructures et ouvrages d'art...)
- **la poursuite de la politique jeunes** favorisant le recrutement des apprentis au sein de la Métropole de Lyon.



MÉTROPOLE DE LYON
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03



grandlyon.com